

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil douze

Le 20 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2012

PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – MERCIER – SUTRE - TEILLET

EXCUSES : M. ALLEGRE**ABSENTS** : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. BARRAL

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

2012-04-02 D**OBJET : Choix pour l'emplacement d'une stèle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie appuyée par l'Amicale des Anciens Combattants de Jauldes afin que la commune dispose d'un point de commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie.

Monsieur le Maire propose six emplacements à savoir :

- Aire de Loisirs de Combe à Roux
- Angle de la parcelle derrière le cimetière (AA 36)
- A Cherves sur la parcelle ZK 260
- Place de la Mairie
- Place de l'église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de placer la stèle à l'angle de la parcelle cadastrée AA 36 derrière le cimetière.

Fait à Jauldes, le 23 avril 2012

Le Maire**Eric SAVIN**

Affiché le :

Certifié exécutoire le :